

**AVIS DE DEMANDE COMPLÈTE ET DE RÉUNION PUBLIQUE CONCERNANT UNE DEMANDE
D'APPROBATION D'UN PLAN PRÉLIMINAIRE DE LOTISSEMENT**

La Corporation des Comtés unis de Prescott et Russell et la Corporation de la ville de Hawkesbury tiendront une réunion publique **le jeudi 27 mai 2021 à 18h00** de **façon virtuelle**, afin de considérer la demande d'approbation d'un plan préliminaire de lotissement sous l'article 51 de la Loi sur l'aménagement du territoire (**dossier n° 010-S-15-004**) et d'obtenir les commentaires du public.

SOYEZ AVISÉ que les Comtés unis de Prescott et Russell ont considéré cette demande complète le **3 mai 2021**.

Suite aux directives de la Santé publique, cette consultation se fera de façon virtuelle afin de respecter les règles sanitaires actuelles. Toute personne désirant assister à la réunion devra confirmer sa présence à l'adresse courriel suivante : infoplanning@hawkesbury.ca, et ce **au plus tard le 25 mai 2021**. Une fois que vous serez enregistrés pour participer à la réunion, les détails concernant l'accès à la plateforme de vidéoconférence vous seront communiqués. Nous vous prions de bien vouloir envoyer tous vos commentaires ou questions au préalable à l'adresse courriel mentionnée ci-haut.

Cette rencontre sera disponible sur la chaîne YouTube de la ville de Hawkesbury pour votre visionnement dès le lendemain de la réunion.

TOUTE PERSONNE peut également faire des observations écrites par la poste ou par courriel au département d'Urbanisme et de Foresterie des Comtés unis de Prescott et Russell en soutien ou en opposition au projet proposé avant **le 30 juin 2021** à l'adresse indiquée ci-dessous. Veuillez inclure le numéro de dossier dans toute correspondance.

LE BUT – La demande d'approbation de ce plan préliminaire de lotissement comporte un total de 740 unités résidentielles (50 unités pour des résidences unifamiliales, 160 unités pour des résidences jumelées, 98 unités résidentielles de type maison en rangées et 432 unités résidentielles de plus haute densité de type appartement), 2 blocs réservés pour des usages commerciaux et 1 bloc pour une station de pompage et un parc. La parcelle de terrain affectée est située au nord du chemin de Comtés 17 dans la ville de Hawkesbury au 545 boulevard Industriel connu comme étant les terrains de l'ancienne usine de PPG légalement décrite comme faisant partie des Lots 11 et 14 du plan enregistré M-18 et une partie du Lot A du plan enregistré No. 12. Ce projet propose des accès à partir du boulevard Industriel, des rues Duplate et Alexander Siversky et le chemin de Comtés 17.

L'INFORMATION ADDITIONNELLE concernant le plan de lotissement proposé est disponible pour consultation en ligne sur le site Web du département d'Urbanisme et de Foresterie des Comtés unis de Prescott et Russell et au lien suivant:

http://www.prescott-russell.on.ca/services/urbanisme_et_foresterie/plan_de_lotissement.

SI UNE PERSONNE ou un organisme public ne présente pas d'observation orale lors d'une réunion publique, le cas échéant, ou ne présente pas d'observations écrites aux Comtés unis de Prescott et Russell à l'égard du plan de lotissement proposé avant que l'autorité approbatrice n'approuve ou ne refuse d'approuver l'ébauche du plan de lotissement, la personne ou l'organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision des Comtés unis de Prescott et Russell devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local de l'Ontario.

SI UNE PERSONNE ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique, le cas échéant, ou ne présente pas d'observations écrites aux Comtés unis de Prescott et Russell à l'égard du plan de lotissement proposé avant que l'autorité approbatrice n'approuve ou ne refuse d'approuver l'ébauche du plan de lotissement, la personne ou l'organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie le Tribunal d'appel de l'aménagement local de l'Ontario à moins qu'il n'existe, de l'avis de cette dernière, des motifs raisonnables de le faire.

SI VOUS AVEZ REÇU cet avis et que vous êtes propriétaire d'un terrain de sept logements ou plus, veuillez afficher cet avis dans un endroit visible par tous les résidents.

SI VOUS DÉSIREZ ÊTRE AVISÉ(E) de la décision des Comtés unis de Prescott et Russell relativement au plan de lotissement proposé, vous devez présenter une demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessous.

**Département d'Urbanisme et de Foresterie
Comtés unis de Prescott et Russell
59 rue Court, C.P. 304
L'Orignal, Ontario, K0B 1K0
Courriel: Planning@prescott-russell.on.ca
Tél. : (613) 675-4661, poste 7100**

Daté le 3 mai 2021.

